

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 25 novembre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 25 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

23

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA – S. GIBERT – S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

5

C. RENKLICAY représentée par D. ATIG – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS –
T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR – S. RAKOUB représentée par C. TAWAB
KEBAY – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

7

A. QAROUACH – Y. ITOUA – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D.
DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2019 – 0123 : « Vote de la Décision Modificative N°2 du Budget Principal Ville 2019 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu le Contrat d'Engagements Budgétaires et Financiers (CEBF) 2018 - 2023 pour réussir « Grigny 2030 » signé le 25 janvier 2019,

Vu la délibération N° DEL-2019-020 en date du 18 février 2019 portant sur le vote du budget « Ville » exercice 2019,

Vu l'avis N° 5 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 avril 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-PREF-DRCL/125 en date du 03 mai 2019,

Vu la délibération N° DEL-2019-0093 en date du 02 septembre 2019 portant sur la décision modificative numéro 1 du budget principal Ville,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Versailles en date du 23 septembre 2019, dans le cadre du recours de la société BACOTRA contre la ville de Grigny,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 21 novembre 2019,

Considérant les notifications de recettes reçues et le produit fiscal 2019 communiqué par la DDFIP,

Considérant, dans le cadre du Contrat d'Engagements Budgétaires et Financiers, l'objectif de résorber définitivement le déficit budgétaire de la section d'investissement,

Délibère et,

Article 1

Procède à la reprise de la provision pour risques contentieux de 200 000, 00 € (deux cent mille euros) constituée conformément à la délibération N° DEL-2019-020 en date du 18 février 2019.

Article 2

Approuve la décision modificative N° 2 du budget « Principal Ville » exercice 2019 pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Crédits de l'Exercice	Dont Restes à Réaliser	Résultat Reporté	DM 2	Cumul Section
14 648 370,60 €	3 764 742,59 €	15 697 882,10 €	2 878 168,57 €	33 224 421,27 €
RECETTES				
Crédits de l'Exercice	Dont Restes à Réaliser	Résultat Reporté	DM 2	Cumul Section
29 586 563,70 €	15 870 449,36 €	0,00 €	2 982 972,38 €	32 569 536,08 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Crédits de l'Exercice	Dont Restes à Réaliser	Résultat Reporté	DM 2	Cumul Section
45 514 877,79 €	0,00 €	0,00 €	497 614,40 €	46 012 492,19 €
RECETTES				
Crédits de l'Exercice	Dont Restes à Réaliser	Résultat Reporté	DM 2	Cumul Section
45 514 877,79 €	0,00 €	0,00 €	497 614,40 €	46 012 492,19 €

Décide des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N° 2 – Budget Principal Ville – année 2019 selon le tableau ci-dessous :

DEL – 2019 - 0123

INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
13	Subventions d'Investissement	64 178,00 €
23	Immobilisations en Cours	60 866,57 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	69 425,81 €
041	Opérations Patrimoniales	2 788 502,00 €
TOTAL		2 982 972,38 €
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
21	Immobilisations Corporelles	18 844,52 €
23	Immobilisations en Cours	70 822,05 €
041	Opérations Patrimoniales	2 788 502,00 €
TOTAL		2 878 168,57 €
FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	53 872,20
73	Impôts et Taxes	247 748,45 €
74	Dotations, Subventions et Participations	➤ 4 008,25 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
78	Reprise sur provision semi-budgétaires	200 000,00 €
TOTAL		497 614,40 €
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
011	Charges à Caractère Général	➤ 2 992,00 €
014	Atténuations de produits	51 178,59 €
65	Autres Charges de Gestion Courante	2,00 €
67	Charges Exceptionnelles	380 000,00 €
023	Virement à la Section d'Investissement	69 425,81 €
TOTAL		497614,4

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote :

Pour :

Abstentions :

Ne prennent pas part au vote :

24

2 (S. GIBERT – S. GAUBIER)

2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :
Transmis au contrôle de légalité le :

28 NOV. 2019

28 NOV. 2019

Envoyé en préfecture le 28/11/2019

Reçu en préfecture le 28/11/2019

Affiché le



ID : 091-219102860-20191125-DEL_2019_0123-DE

